

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 9 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, LEGRAND, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LE MARREC.

Absents excusés : Mr Cédric JOUSSAUME donne pouvoir à Mme Sylvie HEUVELINE
Mr David LUCIEN
Mr Marc BERARDI donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET
Mr Michel GUILLEUX donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET
Mme Nadine LINARD

Absents : Mme ORIEUX Audrey
Mme LOISON Katy
Mr CONGNARD André
Mme LENOGUE Patricia
Mr TUFFIER Jérôme
Mme BEAUDOIN Pauline
Mme MAUXION Anita

Convocation : 03/05/2022

Affichage : 13/05/2022

Secrétaire de séance : Mr Dominique CHAPON

Observations sur le compte-rendu de mars :

*Annulation de la délibération n° DM 140320220013 du 14/03/2022 concernant les créations d'adresses sur Jarzé suite à une erreur « rue Yolande d'Aragon » suppression du n°11 qui n'existe pas.
Remplacée par la délibération n° DM140320220024.*

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

1 – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1-a Bilans 2021 et tarifs 2022/2023 de l'Accueil Péri-scolaire

Madame Nathalie LEGRAND présente les bilans soumis à la commission des affaires scolaires le 25 avril 2022 :

✓ Bilans 2021 Accueil Péri-scolaire (APS)

APS	année 2019		année 2020		année 2021	
	coût	quantité	coût	quantité	coût	quantité
Charges						
Salaires	71 147.88 €	4439	62 914 €	3781	65 980 €	3835
Mise à Disposition agents CCALS	13 163.60 €	684	11 266 €	578	11 423 €	581
Frais secrétariat	1 460.00 €		1 489 €		1 519 €	
Téléphone	913.20 €		936 €		936 €	
Produits entretien	2 127.36 €		4 146 €		3 873 €	
Electricité	1 046.07 €	6075	1 341 €	7818	1 382 €	7657
Eau	338.35 €	107.25	346 €	105	301 €	112
Chauffage	2 200.88 €	45	1 970 €	36762	3 056 €	57983
Maintenance/Assurance/vitres	522.00 €		532 €		496 €	
Achats	1 868.00 €		670 €		1 545 €	
TOTAL CHARGES	94 787.34 €		85 609 €		90 511 €	
Produits						
CEJ CAF	580		580		580	
PSO CAF	14172	27 466 heures	13334	26 065 h *	14846	28 772 heures*
Participation familles	33 189 €	14 447 perm	22 734 €	9832	33 935 €	5 280 permanences
TOTAL PRODUITS	47 941 €		36 648 €		49 361 €	
RESTE A CHARGE	46 846 €	49%	48 961 €	57%	41 149 €	45%

✓ Tarifs 2022/2023 de l'Accueil Péri-scolaire

Lors de la commission des affaires scolaires, il a été décidé qu'à la prochaine rentrée de septembre, un goûter serait proposé aux enfants lors de la permanence APS du soir. Son coût serait d'environ 0.60 € dont les 2/3 seraient répercutés aux familles.

A cela s'ajoutera une évolution à la baisse du tarif de base de la tranche n°2 et une augmentation de 3 % des tarifs pour l'année 2022/2023.

Quotient	Tarifs 1/2 heure APS 2021-2022	Proposition évolution 2ème tranche uniquement	Compensation 2/3 prix du goûter soit 0.40 €/permanence	Proposition tarifs 1/2 heure APS 2022/2023 avec inflation +3%	Evolution//n-1
<336	0.46	0.46	0.51	0.53	14.20%
337-600	0.84	0.60	0.72	0.74	-11.82%
601-1000	0.87	0.87	0.97	1.00	15.34%
1001-1400	0.9	0.90	1.00	1.03	14.72%
1401-1800	0.95	0.95	1.06	1.10	15.32%
>1800	1.01	1.01	1.14	1.18	16.74%

Quotient Familial	par 1/2h	plage entière matin (1h15)	plage entière soir (2h15)	augm° par 1/2 h
<336	0.53 €	1.33 €	2.39 €	0.07 €
337-600	0.74 €	1.85 €	3.33 €	0.10 €
601-1000	1.00 €	2.50 €	4.50 €	0.13 €
1001-1400	1.03 €	2.58 €	4.64 €	0.13 €
1401-1800	1.10 €	2.75 €	4.95 €	0.15 €
>1800	1.18 €	2.95 €	5.31 €	0.17 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1-b Bilans 2021 et tarifs 2022/2023 de la Pause Méridienne

✓ Bilans 2021 de la Pause Méridienne

PAUSE MERIDIENNE	année 2019		année 2020		année 2021	
	coût	quantité	coût	quantité	coût	quantité
Charges						
Salaires	137 360 €	7855	144 594 €	8127	188 194 €	10018
Mise à Disposition agents CCALS	22 698 €	1159	25 169 €	1282	23 284 €	1145
Restoria (repas)	73 218 €	36036	56 052 €	26924	82 303 €	37637
Pain	1 732 €		1 315 €		2 273 €	
Produits entretien	2 659 €		5 182 €		4 842 €	
Electricité	1 321 €	7887	1 141 €	6498	1 067 €	5694
Eau	677 €	215	691 €	211	602 €	223
Chauffage	2 698 €	55	2 414 €	45	3 746 €	71
maintenance/vitres/assurance	562 €		593 €		601 €	
Frais de secrétariat	1 460 €		1 489 €		1 519 €	
Achats	1 927 €		1 714 €		991 €	
TOTAL CHARGES	246 312 €		240 354 €		309 421 €	
Produits						
PS CAF	17 560 €	34 031 h	15 434 €	29 681 h*	17 554 €	34 018 h*
Participation familles	119 552 €	36 036 repas	89 134 €	26 924 repas	124 741 €	37637 repas
TOTAL PRODUITS	137 112 €		104 568 €		142 295 €	
RESTE A CHARGE	109 200 €	44%	135 786 €	56%	167 126 €	54%

✓ Tarifs 2022/2023 de la Pause Méridienne

La commission propose une évolution à la baisse du tarif de la deuxième tranche ainsi qu'une augmentation de 3 % des tarifs pour l'année scolaire 2022/2023.

Quotient	Tarifs repas 2021/2022	Proposition évolution 2ème tranche uniquement	Proposition tarifs 2022/2023 +3%	Augmentation /repas
<336	2.59 €	2.59 €	2.67 €	0.08 €
337-600	2.98 €	2.77 €	2.85 €	-0.13 €
601-1000	3.11 €	3.12 €	3.21 €	0.10 €
1001-1400	3.23 €	3.24 €	3.34 €	0.11 €
1401-1800	3.37 €	3.38 €	3.48 €	0.11 €
>1800	3.50 €	3.51 €	3.62 €	0.12 €

Hors commune

Quotient	Tarifs repas 2021/2022	Proposition tarifs 2022/2023 +3%	Augmentation /repas
<600	3.56 €	3.67 €	0.11 €
>600	4.46 €	4.59 €	0.13 €

➤ Tarifs forfaits Pause Méridienne

Habitants de Jarzé Villages

Quotient Familial	repas	Forfait 1j/sem	Forfait 2j/sem	Forfait 3j/sem	Forfait 4j/sem
<336	2.67 €	9.21	18.42	27.63	36.85
337-600	2.85 €	9.83	19.67	29.50	39.33
601-1000	3.21 €	11.07	22.15	33.22	44.30
1001-1400	3.34 €	11.52	23.05	34.57	46.09
1401-1800	3.48 €	12.01	24.01	36.02	48.02
>1800	3.62 €	12.49	24.98	37.47	49.96

Habitants hors Jarzé Villages

Quotient Familial	repas	Forfait 1j/sem	Forfait 2j/sem	Forfait 3j/sem	Forfait 4j/sem
<600	3.67 €	12.66	25.32	37.98	50.65
>600	4.59 €	15.84	31.67	47.51	63.34

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal valide ces nouveaux tarifs.

1-c Prix de revient d'un élève de l'élémentaire et de la maternelle pour l'année 2021

Après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, Madame le Maire propose d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement :

	2019	2019	2020	2020	2021	2021
Charges école élémentaire		<i>consommation</i>		<i>consommation</i>		<i>consommation</i>
Chauffage (gaz)	4 556.09 €	93000	4 077.60 €	76102	6 326.56 €	120031
Electricité	2 124.23 €	12561	2 145.73 €	12342	1 966.08 €	10602
Eau	2 054.56 €	703	1 217.91 €	382	1 167.25 €	441
téléphone	464.56 €		479.73 €		457.92 €	
produits entretien	2 734.91 €		5 329.52 €		5 181.38 €	
Personnel	22 640.06 €	1432	23 828.25 €	1485	24 175.87 €	1455
Budget des écoles	10 134.78 €		10 092.23 €		10 080.00 €	
location photocopieur et maintenance info	2 003.49 €		2 068.91 €		2 276.27 €	
assurance bâtiment	348.76 €		342.10 €		373.50 €	
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	378.31 €		382.48 €		354.45 €	

entretien vitres	401.37 €		204.57 €		413.71 €	
location classe modulaire	- €		- €			
TOTAL CHARGES ELEM.	47 841.11 €	107%	50 169.04 €	105%	52 773.00 €	108%
EFFECTIF ELEMENTAIRE au 31/12/N	126		132		132	
Prix revient ELEM.	380 €		380 €		400 €	
Charges école maternelle						
Chauffage (gaz)	4 302.41 €	88000	3 850.57 €	71865	5 974.31 €	113348
Electricité	1 679.11 €	9538	2 701.44 €	15878	2 365.45 €	13056
Eau	1 320.79 €	452	719.68 €	226	689.74 €	261
téléphone	298.64 €		283.47 €		305.28 €	
produits entretien	2 583.48 €		5 034.43 €		4 894.50 €	
Personnel	101 812.65 €	5411	101 518.38 €	5150	100 148.67 €	5022
Budget des écoles	6 886.96 €		5 657.77 €		6 720.00 €	
location photocopieur	1 287.96 €		1 251.66 €		1 517.51 €	
assurance bâtiment	271.66 €		266.54 €		291.00 €	
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	386.31 €		390.32 €		360.09 €	
entretien vitres	434.82 €		221.62 €		448.19 €	
location classe modulaire	- €		- €		- €	
TOTAL CHARGES MATER.	121 264.80 €	102%	121 895.87 €	101%	123 714.73 €	104%
EFFECTIF MATERNELLE AU 31/12/N	81		78		88	
Prix revient MATER.	1 497 €		1 563 €		1 406 €	

➤ Prix de revient d'un élève en maternelle : 1406 €

➤ Prix de revient d'un élève en élémentaire : 400 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil municipal valide ces prix de revient à l'unanimité.

1-d Présentation du nouveau règlement de l'Accueil Périscolaire et de la Pause Méridienne

Madame Nathalie LEGRAND présente le nouveau règlement de l'Accueil Périscolaire et de la Pause Méridienne qui sera effectif à la rentrée de septembre 2022.

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal valide le règlement.

2 – DELEGUES DU SIEML

Mr Jérôme TUFFIER ayant exprimé le souhait de ne plus être délégué au SIEML pour raisons personnelles, Madame le Maire propose de nommer à sa place Mr Michel COURCELLE et en suppléant Mr Dominique CHAPON.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Arrivée de Madame Anita MAUXION à 21H16

3 – CREATION D'ADRESSES

Le déploiement des infrastructures et des services numériques est un enjeu crucial pour le développement et l'attractivité de nos territoires. Pour accéder aux offres d'accès internet en très haut débit, les usagers devront renseigner leur adresse sur les serveurs d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Chaque habitation doit donc être référencée et un plan d'adressage complet est indispensable. Ce plan est régi par un ensemble de décrets, de circulaires ou d'articles issus de différents codes.

Il est également indispensable pour améliorer les services de livraison, l'accès des véhicules de secours, le développement des services à la personne, la mise à jour des données GPS et l'optimisation de divers services (collecte des déchets, service des impôts, liste électorale...).

Création d'adresse sur la commune déléguée de Jarzé:

► Rue de Bel Air:

N°60 A / Parcelle N° 49163 AB 474 / Ets DE LA FORGE par Mme et Mr GUILLOU Fabrice.

Création d'adresse sur la commune déléguée de Lué en Baugeois:

► Route de la Tuffière:

N°1300 / Parcelle N°49163 185 B 457/ Mme et Mr Christian MERCIER DE BEAUROUVRE.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

4 – AFFAIRES DIVERSES

4-1 Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

Madame le Maire rappelle l'obligation pour les conseillers municipaux de s'inscrire pour tenir les bureaux de vote et ainsi assurer le bon déroulement des élections.

Département Administration et Gestion communales
JM//CG - Note n° 26

Paris, le 10 juin 2021

Opérations électorales : obligations des conseillers municipaux

Aux termes de l'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), **tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé d'accomplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, peut être déclaré démissionnaire par le tribunal administratif.** Le refus résulte soit d'une déclaration expresse rendue publique par son auteur, soit de l'abstention persistante après avertissement du maire (*TA Amiens 18 juillet 2002 Commune de Léglantier, n° 021245*).

Le Conseil d'Etat interprète ces termes en exigeant que la fonction en cause soit effectivement prévue par un texte législatif ou réglementaire comme une obligation pour les conseillers municipaux.

4-2 Garantie d'emprunt pour les travaux de la maison de retraite Saint Joseph de Jarzé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la maison de retraite St Joseph de Jarzé souhaite obtenir le cautionnement de la commune pour un emprunt concernant l'aménagement d'une tisanerie, la création de 4 nouveaux logements à la Résidence la Fontaine et l'aménagement d'un local pour le personnel.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

5-1 Commission bâtiment le 16 mai 18h30 à la mairie : contrat de location des salles des fêtes

5-2 Journée citoyenne du 21 mai : il est encore temps de s'inscrire pour les élus

5-3 Festiv'ALS « Ô Fil des Arts » les 20, 21 et 22 mai 2022 : inauguration du Festiv'ALS « Ô Fil des Arts » le vendredi 20 mai à 18h30 à proximité de l'Espace Balavoine à Tiercé. Présence des élus à confirmer à la CCALS.

5-4 Barbecue agents/élus le 3 juin aux ateliers communaux

5-5 Inauguration d'un nouveau bâtiment à la ferme du Point du Jour : inauguration d'un nouveau bâtiment à la ferme du Point du Jour le vendredi 10 juin 2022 à partir de 19h. Présence des élus à confirmer avant le 27 mai.

5-6 Eclairage public : extinction de l'éclairage public du 1^{er} mai au 15 septembre et réduction de l'éclairage du 16 septembre au 30 avril.

5-7 Commission culture le 24 mai à 18h30 : organisation de la fête de la musique du 24 juin 2022.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 20 juin 2022 à 20h30